

Appel d'offres



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné qu'à sa séance extraordinaire du 19 mars 2019, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue George-V.

Cette dérogation a pour effet :

- de permettre la construction d'un stationnement souterrain à moins de 4,0 mètres de toute ligne de rue, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une construction souterraine et non apparente servant de stationnement doit être implantée à une distance minimale de 4,0 mètres de la ligne de rue;
- de permettre la construction d'un stationnement dont une partie hors-sol dépasse de 30 centimètres le niveau moyen de la rue, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une construction souterraine et non apparente soit à un maximum de 30 centimètres au-dessus du niveau de la rue;
- de permettre, pour une nouvelle construction, l'aménagement de deux accès au terrain adjacent, et ce, bien que le Règlement prévoit une distance minimale de 6,0 mètres entre deux accès à un même terrain;
- de permettre, pour un bâtiment mixte le long des lignes de rue, une bande de verdure non continue et de largeur inférieure à 2,5 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit que, pour toute nouvelle construction d'un bâtiment mixte, une bande de verdure adjacente à une rue de 2,5 mètres de largeur doit être aménagée en continu.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 4 mars 2019.

Mathieu Legault

Secrétaire d'arrondissement